



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/27
6 Novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AU FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA BANQUE MONDIALE

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. La Banque Mondiale demande l'approbation du Comité exécutif d'un montant de 413 500 \$ US à titre d'amendements à son programme de travail 2000 (approuvé à la 29^e réunion) avec des coûts de soutien à l'agence de 53 755\$ US.
2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail 2000 de la Banque Mondiale sont présentées au Tableau 1 ci-dessous:

Tableau 1: Amendements au programme de travail 2000 de la Banque Mondiale

Pays	Activité/Projet	Amount Requested US \$	Amount Recommended US \$
Chili	Renouvellement de renforcement institutionnel	143 500	143 500
Turquie	Renouvellement de renforcement institutionnel	200 000	200 000
Global	Étude globale sur les ID (inhalateur à doseur)	70 000	En suspens
Total partiel:		413 500	343 500
Coûts de soutien d'agence:		53 755	44 655
Total:		467 255	388 155

Chili: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire des projets et profil de pays			
Agence d'exécution			World Bank
Montant originellement approuvé	June 1992	(US \$)	215 200
Premier renouvellement	October 1996	(US \$)	113 500
Deuxième renouvellement	July 1998	(US \$)	143 500
Montant requis pour le renouvellement (\$ US)			143 500
Date d'approbation du programme de pays			juin 1992
Consommation de SAO signalée dans le programme de pays (1989), (tonnes de PAO)			1 055.1
Dernière consommation de SAO signalée (1999) (tonnes de PAO)*			798.2
Période de référence (1995-1997) (tonnes de PAO de CFC)			828.7
Montant approuvé (\$ US)			7 665 060
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)			3 392 214
SAO à éliminer (tonnes PAO)			800
SAO éliminés (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)			125

* Comprenant 131,2 PAO tonnes de BM

3. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		US \$
(a)	Préparation de programme de pays	121 166
(b)	Préparation de projets	858 697
(c)	Formation	122 876
(d)	Assistance technique	551 150
(e)	Projets de démonstration	878 637
(f)	Projets d'investissements	4 626 924
	Total:	7 159 450

Rapport périodique

4. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: la mise en oeuvre d'un programme d'enchères, basé sur les forces du marché, avec allocation efficace de ressources; des coûts administratifs moins élevés et des conversions d'un rapport coûts/avantage favorable; préparation d'un projet de cadre de réglementation, pour réglementer les importations et l'utilisation des SAO (actuellement sous examen par le département juridique de la Commission nationale pour l'environnement, CONAMA); amélioration du contrôle et de la surveillance des importations de SAO (le Bureau de l'Ozone contrôle par ordinateurs les importations, et travaille en étroite relation avec le département des douanes); conception d'une stratégie d'élimination pour le secteur des utilisateurs finaux (frigorigènes CFC-12 et R-502); préparation d'une proposition de projet de PGF; exécution d'un projet de démonstration sur les produits de remplacement du BM pour la fumigation du sol; formation et activités de sensibilisation des petits fermiers, au sujet du BM; un projet pour les produits de l'emplacement du BM dans la replantation des arbres fruitiers, a été soumis à la considération du Comité exécutif à sa 32^e réunion; et envoi de rapport sur la consommation des SAO et sur les progrès réalisés, aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone.

5. Le CONAMA, établi en 1994 à l'Agence environnementale de l'État, sous la supervision du Ministre secrétaire général de la présidence, est responsable de la promotion soutenue du développement environnemental et de la coordination des mesures environnementales de politique générale et des stratégies définies par le gouvernement. Un directeur exécutif dirige sur le CONAMA, sous l'autorité et les directives d'un conseil de ministres, avec la représentation de treize ministères, lequel conseil est présidé par le Ministre secrétaire général de la présidence. Les instructions et les accords émanant de ce conseil de ministres doivent être exécutés en vertu d'ordres que chaque ministre membre communique aux institutions publiques qui relèvent de lui. Cette organisation institutionnelle s'est révélée efficace dans le déploiement des activités du programme. Le fait que le Bureau de l'Ozone soit situé au sein du CONAMA a permis un bon accès aux différents intéressés, tant du secteur public que du secteur privé.

Plan d'action

6. Le plan d'action pour la période suivante comprend: mise en vigueur d'une loi sur le contrôle des importations des CFCs par un système de quotas; assurer l'élimination du BM

conformément au gel de l'an 2002; renforcer la conversion des PME tant par le système des enchères que par l'exécution du projet PGF comportant la création de fonds autorenewables; approbation d'un cadre régulateur par le parlement; présentation du PGF et des projets du secteur des stérilisants; mise en œuvre d'enchères sur la base des forces du marché; contrôle et surveillance des projets approuvés, et mise en place d'un programme de surveillance pour les projets précédemment exécutés (15 compagnies seront supervisées); poursuite des campagnes de sensibilisation du public; communication des données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone.

Recommandation

7. Le Secrétariat du fonds recommande l'approbation globale du sus-dit projet, avec les coûts de soutien y afférant, et au niveau de financement indiqué au Tableau 1 ci-dessus.

Turquie: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire des projets et profil de pays			
Agence d'exécution			World Bank
Montant originellement approuvé	October 1992	(US \$)	300 000
Montant requis pour le renouvellement (\$ US)			200 000
Date d'approbation du programme de pays			Octobre 1992
Consommation de SAO signalée dans le programme de pays (1990), (tonnes de PAO)			3 607.8
Dernière consommation de SAO signalée (1999) (tonnes de PAO)*			2 267.7
Période de référence (1995-1997) (tonnes de PAO de CFC)			3 805.3
Montant approuvé (\$ US)			25 294 474
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)			17 975 618
SAO à éliminer (tonnes PAO)			3 034
SAO éliminés (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)			2 377

* comprenant 342,6 PAO tonnes de BM

8. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		US \$
(a)	Préparation de programme de pays	1 250
(b)	Préparation de projets	1 930 517
(c)	Assistance technique	384 860
(d)	Projets de démonstration	560 498
(e)	Projets d'investissements	22 117 349
	Total:	24 994 474

Rapport périodique

9. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: développement d'un cadre régulateur des SAO aux fins d'intégration à la politique nationale de l'Ozone; promulgation de règlements sur l'élimination des SAO, consistant en des principes pour

l'importation des SAO et des équipements fonctionnant aux SAO; émission de permis; développement d'un système de surveillance des SAO; adoption et mise en exécution d'un calendrier accéléré d'élimination; communication des données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone; déploiement d'activités de sensibilisation du public.

10. Le Ministère de l'environnement est le principal organe de coordination et d'exécution pour les activités relatives au Protocole de Montréal. Il supervise le Groupe de l'Ozone comprenant plusieurs ministères, des représentants de l'industrie et des universités, qui est responsable de la formulation de la politique générale et des calendriers d'élimination. Le Bureau de l'Ozone assure la rétroaction (remontée des informations) en vue d'élaborer la politique de l'Ozone, donnant lieu à l'adoption et à la mise en oeuvre d'un calendrier accéléré d'élimination et à la promulgation d'un règlement pour les permis d'importation, et des directives sur les principes de l'importation des SAO et des produits contenant des SAO.

Plan d'action

11. Le plan d'action pour la période suivante comprend: mise en oeuvre d'un système de quotas par les autorités douanières; création et entretien d'une base de données pour toutes les importations des SAO et leurs usagers; surveillance de la demande sur les SAO requises pour les secteurs d'entretien de la réfrigération et une révision des quotas annuels d'importation sur la base des demandes effectives de SAO dans le secteur d'entretien de la réfrigération; soutien en matière de politique générale et de réglementation du plan sectoriel d'élimination des SAO de la réfrigération, et du projet de gestion de la banque de halons; élimination de la consommation de BM conformément au Protocole de Montréal, et établissement d'une stratégie nationale du BM et d'un comité directeur pour l'exécution d'un système de surveillance pour l'évaluation des études stratégiques; création d'un cadre régulateur pour l'élimination du BM, tendant spécifiquement à la formation et à l'octroi de permis aux fumigateurs de BM; application du cadre et de la stratégie de réglementation, et des programmes de formation; envoi de rapports annuels aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'Ozone; déploiement d'activités de sensibilisation du public au sujet des questions relatives à la protection de la couche d'ozone.

Recommandation

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet ci-dessus et des coûts de soutien y relatifs, au niveau de financement indiqué au Tableau 1 ci-dessus.

Étude de globale sur les inhalateurs à doseur

13. La Banque Mondiale propose d'entreprendre une étude globale pour acquérir une meilleure compréhension de l'offre et de la demande des produits relatifs à ces inhalateurs. Alors que l'utilisation des CFC pour les produits des inhalateurs est encore sous examen par des parties en tant qu'utilisation essentielle pour les pays autres que ceux de l'Article 5, il est important pour ces pays de développer leur stratégie tendant à empêcher toute croissance non nécessaire de la demande sur ces produits, et d'acquérir une meilleure compréhension de la façon d'assurer qu'une production diminuée des produits des inhalateurs à doseur (ID) dans les pays développés

n'aura pas pour résultat une augmentation de la production des ID fonctionnant au CFC dans leur propre pays. L'étude globale se concentrera également sur la façon dont les pays autres que ceux de l'Article 5 proposent de réduire leur dépendance sur les ID fonctionnant au CFC. Cela permettrait aux pays de l'Article 5 de planifier à l'avance la réduction de leur dépendance de ces produits. La Banque Mondiale propose de compléter l'étude en six mois, et demande 70 000 \$ US pour la réalisation de cette étude (couvrant les frais d'une petite équipe de consultants internationaux pour entreprendre des entrevues avec les producteurs de ID et les fonctionnaires gouvernementaux clefs, dans quelques pays de l'Article 5.

14. Le Secrétariat du fonds s'est référé au projet de décision sur "les mesures propres à faciliter la transition vers des ID exempts de CFC" qui sera examiné par des parties à leur douzième réunion, et a signalé à la Banque que si cette décision était adoptée, elle fournirait la plupart des informations que l'étude globale de la Banque cherche à obtenir. Il y a lieu de noter qu'à travers le projet de décision sur les ID, les parties de l'Article 2 seront encouragées à:

(Un) Engager la compagnie qui fabrique les ID sur leur territoire à rechercher activement l'approbation, pour les produits de remplacement exempts de CFC de la compagnie, sur les marchés d'exportation, et de demander à chaque partie de fournir un rapport général sur ces efforts au Secrétariat, d'ici le 31 janvier 2002, puis annuellement par la suite.

(Deux) Développement d'une stratégie nationale ou régionale de transition basée sur les produits de remplacement ou de substitution acceptables du point de vue de l'environnement et de la santé, et cela comprend des critères efficaces et des mesures pour déterminer quand les ID au CFC ne sont plus essentiels sur le marché intérieur, et soumettre le texte de cette stratégie au Secrétariat de l'Ozone d'ici le 31 janvier 2002.

15. Le Secrétariat a également indiqué que le projet de décision encourage les parties de l'Article 5 à mettre au point une stratégie transitionnelle, nationale ou régionale, basée sur les produits de remplacement ou de substitution qui sont acceptables du point de vue de l'environnement et de la santé, et que cela comprend des critères efficaces et des mesures pour déterminer quand les ID au CFC peuvent être remplacés par des produits exempts de CFC; et de soumettre un texte de cette stratégie au Secrétariat d'ici le 31 janvier 2005. De plus plusieurs stratégies ont été complétées pour un certain nombre de parties de l'Article 2 et de l'Article 5 (Australie, Communauté Européenne, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, États-Unis).

16. Sur la base des considérations précédentes, le Secrétariat a estimé que la proposition de la Banque devrait être différé jusqu'à ce que les parties prennent une décision finale dans cette affaire. La Banque a été également avisée qu'il y avait lieu pour elle de reconsidérer les objectifs et l'étendue de la proposition à la lumière de l'information qui deviendra probablement disponible de la part des pays de l'Article 2 et de l'Article 5 comme suite à l'adoption possible de la décision. Également comme suite à la décision, une plus haute priorité pourrait être attachée à des activités spécifiques concernant les pays ou les régions.

17. En réponse aux observations du Secrétariat la Banque mondiale a indiqué, comme cela est signalé dans le projet de décision sur les ID, qu'il est important pour les pays de l'Article 5 de mettre au point présentement des stratégies de transition, du moment que ces pays mettent déjà en place des politiques nationales de conformité à leurs obligations résultant du protocole. De plus étant donné que la plus grande croissance de l'asthme et des maladies pulmonaires obstructives chroniques auront lieu dans les pays de l'Article 5, et qu'il est dans leur intérêt de fournir aux malades une thérapeutique exempte de CFC le plus tôt possible, afin d'éviter l'augmentation de la demande sur les ID fonctionnant au CFC, à un moment où la plupart des pays sont en train d'éliminer la production et la consommation des CFC.

18. Les expériences dans les pays développés, y compris leur stratégie de transition basée sur des produits de remplacement ou de substitution, comprenant des critères et des mesures pour déterminer quand les ID au CFC ne seront plus essentiels, sont des expériences utiles pour les pays de l'Article 5 dans le développement de leur propre stratégie. Cette étude globale fournirait un recueil des différentes stratégies qui ont déjà été mise au point dans quelques pays développés et en développement, et pourront être utilisés comme base pour le développement de stratégies de transition nationale ou régionale dans tous les pays de l'Article 5.

19. En réalisant cette étude la Banque nationale prendra également en compte les observations et les suggestions provenant de diverses sources, y compris les résultats de la discussion à la future réunion des parties. Une fois approuvée réalisée la demande de financement pour la préparation de cette étude, la Banque commencera à travailler étroitement avec les experts de Groupe d'évaluation technique et économique pour assurer que les préoccupations et les suggestions des parties et des experts soient pleinement reflétées dans cette étude.

Recommandation

20. Le Comité exécutif pourrait souhaiter d'examiner la demande de la Banque nationale à la lumière des observations et des commentaires ci-dessus, ainsi que le calendrier convenable pour l'étude et si, à l'avenir, il y aurait l'entreprise d'une telle étude.